

ARRETE N°EPE UCA-2021-001

PORTANT NOMINATION

LE PRESIDENT PROVISOIRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'EPE UCA;

Vu l'élection de Monsieur Louis HINCKER par l'assemblée générale du CHEC en date du 4 janvier 2021;

ARRETE

Article 1:

Monsieur Louis HINCKER est nommé Directeur de l'unité de recherche « Centre d'Histoire 'Espaces et Cultures' » (CHEC), à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 2:

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'EPE UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 04 janvier 2021.

Le Président provisoire de l'EPE UCA,

Mathias BERNARD

Le Président provisoire de l'EPE UCA certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- Transmis au contrôle de légalité le 06 JAN 2021

- Publié le 06 JAN 2021

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.